



ASSOCIATION DES ANCIENS FONCTIONNAIRES DES NATIONS UNIES AU BURKINA FASO (AAFNU-BF)

S/c Centre d'Information des Nations Unies
14, Avenue de la Grande Chancellerie
01 BP 135 Ouagadougou 01
Burkina Faso

Vice- Président : Sidiki Marcel BONZI
E-mail : bonzi_marcel@yahoo.fr
Cell. : (226)70 26 89 43

NOTE D'INFORMATION N° 25 DU 31 JUILLET 2020



La délégation de l'AAFNU-BF lors de la rencontre avec le Représentant de la FAO le 10 mars 2020

SOMMAIRE DU NUMÉRO

Éditorial : le mot du vice-président.....	2
I. Les activités du Comité de gestion.....	3
1. Rencontre avec le Président du CNPA.....	3
2. Rencontre avec le nouveau Représentant de la FAO.....	3
3. Formation de formateurs à la lutte contre la COVID-19.....	4
4. Autres activités.....	5
II. La page du retraité.....	5
III. Les nouveaux adhérents.....	6
IV. Nos joies et.....nos peines : un hommage à IDO Fasséna.....	6

Mot du Président a.i.



À peine remis du choc de la perte de son président Adama Pierre Traoré décédé le 29 décembre 2019, l'AAFNU-BF, comme l'ensemble du Burkina Faso, a été frappée par les mesures de prévention et de lutte contre la COVID19, pandémie due à un coronavirus. C'est ainsi que nos permanences hebdomadaires et réunions mensuelles ont été suspendues à partir du 17 mars pour ne reprendre que depuis le 9 juin 2020.

C'est à cette période, précisément le 13 juin 2020, que nous avons appris la douloureuse nouvelle du décès de notre collègue et ami, Monsieur Fasséna IDO, membre du Comité de gestion (CG) et Secrétaire aux Affaires sociales de l'AAFNU-BF. Certes nous le savions malade depuis plusieurs mois, mais sa santé s'était très nettement améliorée en début d'année 2020, au point que j'avais été autorisé à lui annoncer la disparition du Président Adama Pierre Traoré lors de la visite que je lui ai rendue le 20 janvier 2020. Nous nourrissions alors l'espoir de le revoir reprendre bientôt ses activités normales parmi nous. Hélas ! Fasséna IDO nous a quittés le 11 juin 2020. Un hommage bien mérité lui est rendu dans les pages suivantes du présent numéro 25 de la Note d'Information.

Toujours, en raison de la pandémie due au coronavirus, notre Assemblée générale ordinaire annuelle prévue au mois de mai 2020 n'a pas eu lieu. Nous pensons pouvoir la convoquer pour le 30 septembre 2020. Il en est de même pour les réunions de la Fédération des associations des anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI) qui ne se sont pas non plus tenues.

Toutefois, les mesures de confinement qui ont entraîné le gel de nos activités n'ont pas empêché votre CG d'avoir un œil vigilant sur les activités de la Caisse Commune des Pensions du Personnel des Nations Unies (UNJSPF). C'est ainsi qu'ayant été informé du transfert des activités de la Section Finances du Bureau de Genève au Siège à New York et qui risquait de pénaliser sévèrement les pensionnés de l'Europe, de l'Afrique et du Moyen Orient en matière de services rendus, il s'est joint à la FAAFI et à un certain nombre d'associations de pensionnés de la Caisse pour demander la suspension de la dite mesure de transfert. La Direction de la Caisse a réagi par un communiqué pour rassurer que le but recherché dans le processus est de permettre de gagner plus d'efficacité dans le traitement des questions financières et de redéployer le personnel afin de renforcer les autres services du Bureau de Genève. Il reste à souhaiter que ce but soit atteint.

Je vous souhaite une bonne lecture.

I. LES ACTIVITÉS DU CG

I.1. Rencontre avec le nouveau Président du CNPA

Le 18 février 2020, le Président du Conseil National des Personnes Âgées (CNPA) en la personne de M. Joseph André TIENDRÉBEOGO, a rencontré le Comité de Gestion (CG) de l'AAFNU-BF. Cette rencontre se situait dans le cadre des tournées-visites aux associations s'occupant des personnes âgées, entreprises par M. TIENDRÉBEOGO nouvellement élu à la tête du CNPA lors de la dernière Conférence Nationale tenue du 19 au 20 septembre 2019 à Ouagadougou. L'objectif de la rencontre était de partager, avec les membres du CG de l'AAFNU-BF, sa vision pour le CNPA et son programme pour les 4 ans de son mandat.

En ce qui concerne sa vision, M. TIENDRÉBEOGO entend insuffler au CNPA un nouveau dynamisme de manière à ce qu'il soit, en matière de promotion de la condition de la personne âgée, une structure de référence pour les partenaires nationaux et internationaux.

Dans cet esprit le programme qu'il entend mettre en œuvre vise à accroître les ressources financières du Conseil afin qu'il puisse mener des activités propres et à développer davantage l'esprit de solidarité intergénérationnelle de ses membres. Il comporte les éléments ci-après : (i) une révision des statuts, de manière à permettre l'adhésion en tant qu'association et en tant que personne physique dès que l'on est âgé de 60 ans et plus. Les personnes physiques peuvent adhérer en tant que membre de droit, membre actif et membre sympathisant. Les droits d'adhésion s'élèvent à 500F pour tout adhérent et les cotisations annuelles qui vont de 500F à plus de 50 000F, sont modulées en fonction du statut de l'adhérent (Association, membre de droit, membre actif, membre sympathisant); (ii) la mise en place de structures régionales, provinciales et départementales; (iii) la restauration du siège du CNPA dans ses missions afin d'en faire un cadre de retrouvailles conviviales pour les personnes âgées; (iv) l'engagement d'actions, de concert avec le ministère de tutelle, pour l'établissement de la carte de la personne âgée et pour la mise en œuvre des privilèges y afférents prévus par la loi; (v) la contribution plus active à la célébration de la journée de la personne âgée. Celle-ci pourrait être l'occasion de désigner et célébrer la personne la plus âgée du Burkina.

M. TIENDRÉBEOGO a recommandé au CG de faire du lobbying auprès des membres de l'AAFNU-BF pour une adhésion massive au CNPA, ne serait-ce qu'en tant que membre de droit.

I.2. Rencontre avec le nouveau représentant de la FAO

Une délégation du (CG) de l'Association des Anciens Fonctionnaires des Nations Unies au Burkina Faso (AAFNU-BF) composée de Marcel BONZI, Vice-

président, Mamadou COULIBALY, Secrétaire à l'organisation, et Gaston DOULKOM, Trésorier général a été reçue le 10 mars 2020 par le Représentant de la FAO M. Dauda SAU qui, pour la circonstance, était accompagné de Boubacar KONDÉ, Administrateur. Dans son mot introductif à la visite, le Vice-Président a tout d'abord présenté l'AAFNU-BF créée depuis 2003 et comptant aujourd'hui plus de 200 membres. Il a poursuivi par les résultats obtenus dans le développement des nombreuses activités au profit des membres au Burkina Faso et la contribution à la création des associations d'autres pays africains et latino-américains et à leur admission à la Fédération des Associations des Anciens Fonctionnaires Internationaux (FAAFI) et le tout sous la direction du Président Adama Pierre Traoré récemment décédé.

Des compléments d'informations ont été apportés par Mamadou COULIBALY et Gaston DOULKOM sur les excellentes relations entretenues par l'association avec la Représentation de la FAO en souhaitant de les voir se poursuivre.

Le Représentant a remercié l'association pour cette visite et a présenté ses condoléances pour le décès du Président qu'il n'a connu que quelques temps avant son décès. Il a félicité l'Association pour la tenue des séminaires pré et post retraites ayant permis à de nombreuses personnes de mieux se préparer pour prendre des décisions pertinentes pour leur retraite. Il a mis un accent sur la résolution des problèmes vécus par les membres en matière de pension ainsi que d'assurance maladie. Il s'est ensuite appesanti sur l'importance du renforcement des relations entre l'association et toutes les agences du système des Nations Unies au Burkina Faso et s'est engagé à faire un plaidoyer auprès de ses collègues pour l'établissement d'un partenariat avec l'association.

La délégation de l'AAFNU-BF en a aussi profité pour avoir des informations sur l'épidémie du Coronavirus qui a atteint le Burkina Faso afin de pouvoir donner les conseils appropriés à ses membres.

C'est dans une ambiance détendue que le Représentant de la FAO a raccompagné la délégation de l'AAFNU-BF en l'assurant que la porte de son institution leur sera toujours ouverte.



Une vue de la rencontre avec M. SAU et son administrateur

I.3. Formation de formateurs sur la mobilisation communautaire dans la lutte contre la COVID-19

Sur sollicitation du Président du Conseil National des Personnes Âgées (CNPA), l'AAFNU-BF a pris part, à travers Sidiki Marcel BONZI, Vice-président et président ai, et Julien DABOUÉ, Secrétaire à l'information et à la communication, à un atelier de formation de formateurs sur la mobilisation communautaire dans la lutte contre la maladie due au virus à couronne 2019 (COVID-19). Celui-ci a été initié par le Ministère de la Santé à travers le Centre des Opérations de Réponse aux Urgences Sanitaires (CORUS) et son groupe thématique communication avec l'appui technique et financier de l'OMS. L'objectif de l'atelier visait à disposer d'un pool de formateurs pour assurer le renforcement des capacités des Associations intervenant en faveur des personnes âgées en matière de la mobilisation communautaire dans la lutte contre la COVID-19. Il s'est déroulé les 19 et 20 mai 2020 dans les locaux de la Direction de la Santé de la famille. Les participants étaient au nombre de vingt (20) provenant d'associations s'occupant de la personne âgée. La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Dr Brice BICABA, Coordonnateur a.i du CORUS avec à ses côtés, le président du CNPA, Col. Joseph André TIENDREBEOGO et la Directrice de la Santé de la Famille. La modération de l'atelier a été confiée au Pr Jean Gabriel OUANGO.

Le contenu de l'atelier comportait surtout des apports théoriques sur des thématiques liées aux épidémies, la COVID-19 notamment, et quelques exercices pratiques de lutte contre la propagation de cette dernière.

Les thématiques, objets des apports théoriques étaient les suivantes : (1) la maladie à corona virus ou COVID-19; (2) les mesures de prévention et de contrôle de l'infection (PCI); (3) la communication des risques en cas d'épidémie; (4) l'engagement communautaire; (5) le rôle de la surveillance dans le dispositif de la riposte

(1) La maladie à corona virus ou COVID-19



Les représentants de l'AAFNU-BF attentifs à une présentation

Étant donné que beaucoup de données sur la maladie ont été abondamment diffusées dans les médias par le CORUS, l'animateur de cette session a rappelé, à l'attention des participants, la nature de celle-ci, sa cause, ses symptômes (qui peuvent ne pas être apparents), ses modes de contamination et de propagation, son évolution et son traitement. Il a en outre souligné les pathologies chroniques (hypertension, diabète, maladies cardiovasculaires, etc.) dont les personnes âgées sont souvent atteintes qui sont des facteurs de comorbidité pouvant entraîner de graves complications en cas de contamination. Il a d'autre part apporté des éclaircissements sur les différents cas observés lors du dépistage, à savoir le cas suspect, le cas probable et le cas confirmé.

(2) les mesures de prévention et de contrôle

Après avoir décrit la chaîne de transmission de la COVID-19, le présentateur a passé en revue les différentes mesures, au niveau individuel comme au niveau hospitalier, susceptibles de rompre le lien quelconque qui intervient dans la transmission de la maladie. Il s'agit principalement :

- des pratiques de l'hygiène des mains qu'il faut laver et/ou désinfecter régulièrement en vue de réduire la transmission des micro-organismes à nous-mêmes et aux autres;
- de la pratique d'une bonne hygiène respiratoire
- du port des équipements personnels contre les infections (masques, gants, écran facial, lunettes, couvre-chef/bonnet, tablier, blouse, bottes, etc.);
- du nettoyage/désinfection/stérilisation du matériel de soin aux patients;
- du nettoyage fréquent de l'environnement dans lequel on vit;
- du processus de gestion sécurisée des déchets sanitaires générés par le traitement des patients.

(3) La communication sur les risques en cas d'épidémie

L'animateur a introduit la session en soulignant que les périodes de crise sont très souvent ressenties au niveau de la communauté comme une menace, un danger à sa survie, sa santé ou son bien-être économique ou social. Une communication s'impose. Celle-ci pourrait être définie comme étant un échange d'informations, de conseils et d'opinions en temps réel entre les experts ou les dirigeants et la communauté faisant face à une menace. Ses objectifs sont entre autres, donner en temps réel les informations correctes et adaptées aux besoins, créer ou restaurer la

confiance. Pour parvenir à une bonne pratique de la communication au bénéfice de la communauté, il faut : faire preuve des attitudes suivantes ; accepter les différences; savoir écouter, afin de saisir les attentes de la communauté; ne pas porter de jugement; faire preuve de respect de l'autre, d'empathie et de patience. Dans ce cadre, la meilleure stratégie pour dissiper les rumeurs, qui foisonnent en cas d'épidémies, consiste à fournir au public et le plus rapidement possible, des informations aussi précises que complètes.

(4) L'engagement communautaire

Des présentations qui ont été faites sur cette thématique, il ressort que l'engagement communautaire est un processus de travail avec/ou en collaboration avec des groupes liés par la proximité géographique, des intérêts communs, des situations communes, pour résoudre des problèmes (menaces diverses, maladies, épidémies, etc.) affectant le bien-être des populations. Il est celui à travers lequel la communauté contribue au processus de réponse en tant qu'acteur à part entière. Cet engagement devient efficace quand la communauté comprend la pertinence des actions de réponse et prend ses responsabilités pour la réussite de la réponse. Les personnes âgées étant les couches vulnérables pour cette pandémie, il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour avoir leur engagement. L'engagement communautaire commence et se manifeste par (i) la collecte et la diffusion des informations adéquates sur la COVID-19 (surveillance à base communautaire), (ii) la lutte contre les rumeurs, (iii) l'observation des mesures barrières, (iv) la lutte contre la stigmatisation.

(5) La surveillance dans le dispositif de la riposte

La surveillance fait partie intégrante du dispositif de préparation et de riposte à la COVID-19. Elle comprend le recueil systématique et continu des données sanitaires, leur analyse et leur interprétation, ainsi que la diffusion des informations recueillies auprès de ceux qui en ont besoin pour prendre les mesures sanitaires nécessaires. La surveillance est également essentielle pour planifier, mettre en œuvre et évaluer les pratiques sanitaires. Cette session a abordé les composantes de la surveillance (au laboratoire, épidémiologique et celle basée sur les événements), les types de surveillance (active et passive), la gestion des alertes, dans laquelle la communauté joue un rôle important, le suivi des contacts.

Au titre des exercices pratiques les participants se sont livrés à la technique de lavage des mains et au port du masque.

Enfin, les participants, à l'issue des sessions ont remercié les membres de l'équipe d'animation pour

leur maîtrise des thématiques et formulé à l'endroit du Ministère de la Santé/CORUS les deux recommandations ci-après: (i) faire montre davantage de visibilité quant aux activités qu'il mène de manière à éviter la propagation des rumeurs (ii) prendre les mesures adéquates pour que les messages diffusés dans les médias puissent être écoutés par tous. Suggestion a été faite de recourir à une diffusion synchronisée à une plage horaire donnée sur tous les médias.



La photo de famille des participants à l'issue de l'atelier

I.4. Autres activités

Le CG, à travers l'un ou l'autre de ses membres, a en outre été impliqué dans certaines activités.

Ainsi, le vice-président a été sollicité par le président du CNPA, pour aider à la mise en place du bureau CNPA de la région du Centre. Un membre de notre association y occupe le poste de trésorier général. En outre, il a représenté l'Association le 13 février 2020, à la cérémonie d'élévation, de Consul à Consul Général de Russie, de notre collègue Anna COULIBALY, ci-devant épouse de El Hadj Mamadou COULIBALY, Secrétaire à l'organisation de l'AAFNU-BF.

Par ailleurs, sollicitée par un nombre important de personnels du Système des Nations Unies désireux d'apporter des aides aux déplacés internes en raison des attaques terroristes que connaît le nord de notre pays, l'AAFNU-BF a entrepris des démarches auprès des institutions bancaires et fiscales appropriées pour obtenir l'ouverture d'un sous-compte bancaire destiné à recevoir les contributions en espèces en vue de l'acquisition de tout ce qui pourrait contribuer à la satisfaction des besoins des populations concernées. Le CG encourage les membres de l'AAFNU à apporter leur soutien à l'opération lorsqu'elle sera lancée.

Enfin, comme les années précédentes, le SG a entrepris des prises de contact avec les personnes non à jour de la production du certificat de droit à pension afin leur éviter la suspension ou le retard de versement de leur pension.

II. LA PAGE DU RETRAITÉ

Pensez à vos survivants

Même si, comme chacun d'entre nous, vous êtes persuadés que la mort d'aujourd'hui est pour les autres, pensez tout de même à vos ayants-droits.

Afin de lever toute équivoque suite à une mauvaise interprétation des procédures relatives notamment à la pension du conjoint survivant, le CG tient à souligner ce qui suit :

- le formulaire PENS. E/2 (INSTRUCTIONS POUR LE PAYEMENT D'UNE PENSION D'INVALIDITÉ OU D'UNE PRESTATION PAYABLE EN CAS DE DÉCÈS) doit être rempli et signé par le conjoint survivant. Comme stipulé dans ledit formulaire, cette signature devra ensuite être authentifiée par un fonctionnaire du Système des Nations Unies ou une autorité locale ;

- les informations bancaires demandées en page 2 du formulaire doit être celles d'un compte comportant le nom du conjoint survivant et sur lequel seront versées les prestations de la Caisse ; - c'est uniquement en vue de faciliter les démarches ci-dessus qu'il a été suggéré du vivant du retraité d'ouvrir un dossier en attente contenant une copie du formulaire E/2 sur lequel aura été reporté votre numéro d'immatriculation à la Caisse des pensions ;

- c'est UNIQUEMENT suite au décès du retraité que le dossier sera complété comme indiqué ci-dessus et sera transmis à la Caisse en y joignant a) le certificat de décès ; b) un extrait d'acte de naissance et d'acte de mariage du conjoint survivant (ou une copie du livret de famille ; c) une copie de la pièce d'identité (passeport ou carte d'identité) du conjoint survivant.

Les informations ci-dessus concernent la pension du conjoint survivant (veuf ou veuve). Il convient cependant de rappeler que les statuts de la Caisse des pensions prévoient d'autres prestations en cas de décès telles que la pension de conjoint survivant divorcé (article 35 bis), la pension d'enfant (article 36) ou la pension de personne indirectement à charge (article 37) qui seront traitées dans une prochaine Note d'Information. Le texte intégral des statuts de la Caisse est accessible sur son site web

(<https://www.unjspf.org/fr/documents/regulations-and-rules-of-unjspf/>).

Pensez-y et prenez action sans attendre.

III. LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

Depuis le 31 décembre 2019, date de parution de la Note d'Information N°24, l'Association a enregistré quatre nouvelles adhésions. Il s'agit de celles de :

- Salamata WOBA, ancienne de l'OMS/APOC
- Gabriel KABORE, ancien de la MINUSCO
- Noaga Jules Grégoire ROUAMBA, ancien du PAM
- Issa SANOU, ancien de l'OMS

Le Comité de Gestion leur souhaite la bienvenue dans l'Association.

IV. NOS JOIES.....ET NOS PEINES

Nos joies

Au titre des joies, durant la période concernée il n'y a pas eu d'évènement heureux vécu par l'un ou l'autre membre de notre association. La COVID-19 y a été sans doute pour quelque chose.



Nos peines

Par contre, au titre des peines, nous avons déploré le décès de notre camarade Fasséna IDO le 11 juin 2020. M. IDO a été élu membre du CG au poste de Secrétaire aux questions sociales en juin 2005. Depuis, il a été régulièrement réélu à ce poste qu'il a occupé jusqu'à

son décès. Malheureusement le CG a appris assez tardivement la mauvaise nouvelle et n'a donc pas pu se joindre aux obsèques et à son inhumation qui a eu lieu dans son village à Zinou, département de Nebielenayou.

Toutefois, en lieu et place d'une oraison funèbre à laquelle il aurait eu droit, nous publions un hommage que lui rend notre camarade Mamadou COULIBALY.

Qu'il m'est agréable de parler d'un aîné que j'ai connu grâce à l'Association des Anciens Fonctionnaires des Nations Unies au Burkina Faso (AAFNU-BF) dans laquelle il occupe le poste de chargé des affaires sociales au sein du comité de gestion.

Il s'appelle Fasséna IDO et a une riche carrière professionnelle qui a commencé par des responsabilités dans les Écoles de médecine tropicale à la faculté des sciences de Muminy et de celle de médecine en Europe.

Son attachement à l'Afrique, l'a conduit à revenir au Burkina Faso, où il a servi à l'OMS comme spécialiste en

ophtalmologie et chef d'équipe épidémiologique jusqu'à atteindre l'âge de la retraite.

Il est le fondateur en 2002 d'une institution dénommée Assistance Privée Multifonctionnelle (APM) qui est située dans le quartier de la Patte d'Oie, dans une rue adjacente à la Place des Droits Humains à Ouagadougou, non loin de l'église Notre Dame des Apôtres. L'APM est une structure d'aide aux personnes démunies en matière d'accès aux soins de santé, d'accès aux petits crédits et d'assurance maladie. Pour le moment seule l'accès aux soins de santé est mise en œuvre à travers une clinique basée au siège de l'APM avec une antenne à Cissin.

La mise en place de celle-ci, qu'il envisage d'étendre dans la plupart des régions du Burkina Faso, ne s'est pas faite facilement. Il a rencontré des difficultés de plusieurs ordres mais il constate aujourd'hui sans vantardise les fruits de son labeur.

J'ai pensé qu'il serait bon de lui rendre hommage à travers ces quelques lignes.

C'est un combattant qui a pu faire partager son désir d'aider les autres à de nombreux agents de santé.

Il est resté très humble et on est étonné de le voir dès le matin sur la terrasse pour accueillir les patients avec le sourire. Il vérifie que tout soit propre et installe les gens par ordre d'arrivée sur les chaises. Il aide la secrétaire à distribuer les tickets d'examen et à programmer les consultations médicales. Il ne porte pas de blouse et se confondrait même avec un client car il est toujours vêtu d'une tenue très simple. Avec cet air modeste et sa disponibilité ce n'est pas évident de reconnaître le maître des lieux de prime à bord.

Il bénéficie par contre de la confiance des meilleurs médecins burkinabé qui sont soucieux d'offrir des soins de qualité à un prix abordable.

La clinique a bénéficié des aides de la part de nombreux partenaires. C'est ainsi que l'on y trouve des équipements en très bon état pour effectuer la plupart des interventions. Pour cela, IDO vérifie la programmation des plateaux techniques pour les opérations avec les spécialistes. Il fait désinfecter et aménager les salles d'hospitalisation pour recevoir les malades. À la fin des interventions, on le voit au chevet des personnes opérées afin que leur réveil se fasse avec sécurité.

Il n'utilise pas de chauffeur et se rend régulièrement au volant de sa Renault Express à la CAMEG pour acheter les médicaments nécessaires et qu'il met à la disposition des patients à un prix abordable.

Pourquoi beaucoup de monde se bousculent-ils à l'APM?

IDO, le fondateur de cette structure aurait pu faire fortune s'il avait suivi le même chemin que beaucoup de médecins, mais il a préféré abandonner tous ces acquis et revenir se consacrer à ses semblables. Pour atteindre ces résultats, il s'est fait entourer par de nombreux médecins généralistes et par plusieurs spécialistes. Ces cadres de santé acceptent de devenir

des bénévoles de quelques jours ou heures. Contrairement à ce qui est répandu sur l'attrait des ressources financières, ces médecins ont accepté de venir consulter leurs compatriotes à des prix sociaux. Ils sont à féliciter car ils ont pris l'engagement de se déplacer jusqu'à l'APM pour sauver les personnes qui n'auraient pas pu se rendre dans les autres cliniques privées.

Grâce au laboratoire de l'APM, beaucoup de personnes ont pu faire des examens à moindre coût et à se préparer pour des interventions avec moins d'appréhension.

Les gens se bousculent à l'APM parce que non seulement, les services rendus sont de qualité mais en outre ils reçoivent toujours un accueil dans un cadre humain et très agréable. Tout le monde, y compris les membres de l'AAFNU-BF, peut y accéder.

En tant que membre de l'AAFNU-BF et du CG, IDO Fasséna, a contribué, en 2015, à la formulation et à la gestion d'un projet d'assistance aux membres nécessiteux de l'AAFNU. Ce projet financé par le ministère de l'Action Sociale a permis à quelques-uns d'entre eux de bénéficier de produits alimentaires et de soins de santé.

IDO Fasséna a passé toute sa vie, professionnelle et de retraité, à être au service des autres. Qu'il repose en paix.

Mamadou COULIBALY

Secrétaire à l'organisation de l'AAFNU-BF

Une délégation de l'AAFNU-BF a présenté, au nom de tous les membres, les condoléances aux familles IDO et MANTORO.

Par ailleurs des membres de l'Association ont déploré la disparition de leurs proches. Il s'agit de :

- Joseph KABORE, SG de notre association pour la perte le 16 mai 2020, de son épouse Placide Solange née ZABRE;
- Mme Alice BOLY, pour décès le 7 juin 2020 de sa grande sœur, Antoinette DOUAMBA.
- Mme Louise OUEDRAOGO née DAYO pour le décès, le 28 mai 2020, de sa petite sœur Augustine DAYO.

Enfin les 13 juin et 9 juillet 2020, disparaissaient respectivement M. Sylvain Privat OUEDRAOGO, époux de feu Rosalie OUEDRAOGO, ex Secrétaire générale adjointe de l'AAFNU et Mme Clémence DIARRA née SIB, épouse de feu Oumar DIARRA, ex Secrétaire aux questions sociales.

Que tous ces défunts reposent en paix